




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-15032-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.395

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET** : MODIFICATION DE DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ- COLLÈGE CHÂTEAU DOUBLE ET JAS DE BOUFFAN

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Laurent DILLINGER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services  
Direction des Assemblées et CommissionsRAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 11/04/11

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Patricia LARNAUDIE

-

**Politique Publique** : ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS  
SCOLARISES**OBJET** : MODIFICATION DE DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL  
MUNICIPAL AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT  
DU SECOND DEGRÉ- COLLÈGE CHÂTEAU DOUBLE ET JAS DE BOUFFAN - Décision du  
Conseil

Mes chers Collègues,

En application des dispositions du décret n° 85-924 du 30 Août 1985, modifié par le décret N° 2005-1145 du 9 septembre 2005, relatif aux établissements publics locaux d'enseignement, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses membres pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges et des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels.

Par délibération 2009.0946 du 28 septembre 2009, vous avez désigné ces représentants pour l'ensemble de ses établissements.

Une modification de ces derniers est aujourd'hui souhaitée par M. Jean-Marc PERRIN, qui souhaite son remplacement au Conseil d'Administration des Collèges Jas de Bouffan et de Château Double en raison de sa désignation auprès d'autres organismes.

Il convient de prendre acte de cette décision et de procéder à la désignation de deux nouveaux représentants pour son remplacement,

En conséquence, il vous est proposé de désigner :

Pour le Collège JAS DE BOUFFAN : - un représentant

Pour le Collège CHATEAU DOUBLE : - un représentant.

En application des dispositions de l'Article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée au scrutin secret et après deux tours si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour à la majorité relative détermine le résultat de l'élection.

Compte tenu de ces indications, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **PRENDRE ACTE** de la décision de Jean-Marc PERRIN de ne pas siéger au sein du Conseil d'Administration des Collèges JAS DE BOUFFAN et CHATEAU DOUBLE
- **PROCEDER** à la désignation d'un nouveau représentant pour chacun des ses établissements
- **MODIFIER** la délibération n° 2009.0946 en date du 28 septembre 2009 en ce sens

**2011.395 - MODIFICATION DE DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ- COLLÈGE CHÂTEAU DOUBLE ET JAS DE BOUFFAN**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 41</b>
<b>Présents</b>	<b>: 49</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 13</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 41</b>
<b>Pour</b>	<b>: 41</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2011**

**Question N°14.01:** MODIFICATION DE DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE – COLLEGE CHATEAU DOUBLE ET JAS DE BOUFFAN

(Vote à la majorité)

- Un membre pour le COLLEGE CHATEAU DOUBLE :

- Yannick DECARA

- Un membre pour le COLLEGE JAS DE BOUFFAN :

- Yannick DECARA